

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020 – 19H00**

Complexe Joseph Vinay – Ste Foy l'Argentière

**Membres présents :** Michel BONNIER (Aveize), Michel JUNET (suppléant - Brullioles), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (arrivée à 19H45 - Chambost-Longessaigne – à partir de ), Alain VIRICEL (Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Benoit VERNAISON (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Gilles CHAVEROT, Christelle SEVE (Haute Rivoire), Olivier CAUMEIL (suppléant - La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (Larajasse), Michel RAMPON (Longessaigne), Blandine THEVENON NICOLI (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Michel GOUGET, Laura JOURNET (Montrottier), Jean-Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Gilbert MOSNIER (suppléant - St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset) Yvette BRETONNIER (arrivée à 19H45 - St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Monique CHARDON, Jean-Luc GUYOT (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Dominique MEZARD MOSTFA, Eric MICHELOT (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Karine BERGER, Olivier VIALON (Ste Foy l'Argentière), Nicolas FAVRICHON (arrivé à 19H45 - Villechenève), Raphaël MORETON (Viricelles), Jean-Christophe FARJON (Virigneux)

**Membres excusés :** Alain FRANÇON (Brullioles), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Chantal YVOREL (St Genis l'Argentière), Isabelle GOUBIER (Les Halles)

**Membres absents :** Néant

### **PETITE ENFANCE**

#### **1. Subvention « bourse initiatives jeunes »**

##### **Le conseil communautaire,**

- Considérant que la CAF du Rhône a alloué une enveloppe de 10.000 € au titre de l'année 2019 dans le cadre du dispositif « Bourse Initiatives Jeunes »,
- Considérant qu'un montant de 7.000 € n'a pas encore été distribué,
- Vu le projet intitulé « Léz'Arts des champs » alliant culture et mobilité douce,
- Vu l'avis favorable du jury,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet « Léz'Arts des champs » proposant une tournée culturelle et artistique,  
**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1.145,82 € pour la réalisation de ce projet.

## COMMERCE - ARTISANAT

### **2. Reconduction convention de partenariat entre Cap Rural et les territoires**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la convention partenariale avec Cap Rural signée en 2018, pour une durée de 3 ans, ayant pour objectifs de conduire entre territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Massif central des actions collectives pour coopérer avec des acteurs urbains de l'accompagnement en vue de stimuler la création d'activités en espace rural,
- Vu le souhait de reconduction de ce partenariat intitulé « Envie d'R » pour 2021-2022,
- Vu le projet de convention Envie d'R à intervenir avec l'EPLFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) situé à BOURG LES VALENCE et les 11 territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes avec une participation financière annuelle de 2.500 € pour 2021,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention de partenariat Envie d'R à intervenir avec l'EPLFPA et les 11 territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes avec une participation financière annuelle de 2.500 € pour 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

### **3. Reconduction convention Ronalpia**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la convention partenariale avec l'association Ronalpia relative à l'accompagnement des entrepreneurs sociaux en vue de leur implantation sur le territoire,
- Considérant le bilan positif de cette collaboration pour les années 2018-2019,
- Vu la proposition de reconduire ce partenariat d'accompagnement de projets sur le champ de l'économie sociale et solidaire pour une durée de 3 ans,
- Vu le projet de convention précisant les modalités de ce partenariat

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la reconduction du partenariat avec Ronalpia pour la période 2020-2023

**APPROUVE** les termes de la convention et la participation financière afférente à cet accompagnement,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

## GESTION DES DECHETS

### **4. Fixation tarifs redevance ordures ménagères pour 2021**

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant que le montant de la redevance OM 2021 doit être approuvé avant le 31 décembre 2020,
- Considérant les premiers éléments de perspectives pour 2021,
- Considérant que le budget annexe afférent à ce service doit être équilibré,
- Vu la proposition d'augmentation de la redevance 2021 passant ainsi de 66 € à 69 € par part,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le montant de redevance 2021 fixé à 69 € par part.

## ASSAINISSEMENT - RIVIERES

### **5. Fixation tarifs redevance assainissement pour 2021**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la délibération du 24 septembre 2019 approuvant l'harmonisation du tarif de la redevance assainissement sur 5 ans compte tenu des différences importantes entre les communes et afin que l'augmentation soit progressive pour les usagers,
- Vu la proposition de redevance 2021 calculée avec une part fixe et une part variable fonction des m3 consommés, différente pour chaque commune et dont tableau a été remis à chaque conseiller communautaire,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le montant de redevance assainissement collectif 2021 pour chaque commune, suivant tableau annexé,

**DIT** que cette redevance fera l'objet d'une facturation deux fois par an par le fournisseur d'eau des raccordés à l'assainissement collectif et sera reversée à la CCMDL deux fois par an,

**DIT** qu'un taux de TVA de 10 % s'applique.

### **6. Approbation procès-verbaux de mise à disposition des biens assainissement par les communes**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu le transfert de compétence assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Considérant la nécessité d'acter la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence (ouvrages, canalisations,...) des communes (Brullioles, Chambost-Longessaigne, Chatelus, Chevrières, Grammond, Les Halles, Haute Rivoire, Longessaigne, Maringes, Montromant, Montrottier, St Clément les Places, St Denis s/Coise, St Genis l'Argentière, St Laurent de Chamousset, Ste Catherine, Ste Foy l'Argentière, Souzy, Villechenève, Virigneux) vers la CCMDL,
- Vu l'état des lieux effectué en concertation avec les 21 communes concernées,
- Vu les procès-verbaux de mise à disposition à intervenir,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les procès-verbaux en vue de la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement, à passer avec les 21 communes susmentionnées,

**AUTORISE** Monsieur le Président à les signer.

### **7. Décisions modificatives pour passer les amortissements et reprises 2020**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la délibération approuvant, dans cette même séance, la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement,
- Considérant qu'il convient de passer les écritures d'ordre correspondant à cette mise à disposition,
- Vu la proposition de décision modificative présentée,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative complétant les crédits inscrits au budget primitif pour un montant de 50.000 € (en fonctionnement et en investissement).

## **AGRICULTURE - FORETS**

### **8. Soutien au projet agroforestier**

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant que l'agroforesterie désigne les pratiques, nouvelles ou historiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ,
- Vu le programme « Agroforesterie sur le territoire français » dont l'objectif est d'aider prioritairement des agriculteurs, dans des régions françaises ne disposant pas de mesures de soutien à la plantation, à réaliser un projet d'aménagement agroforestier en les accompagnant financièrement et techniquement dans la mise en œuvre de leur projet,
- Considérant que la ferme des Bourettes (Haute Rivoire) a un projet agroforestier pour lequel elle a sollicité la CCMDL pour l'aider dans sa demande de subvention auprès de l'Association Française d'Agroforesterie de France (AFAF),
- Vu la convention visant à encadrer le financement de plantations de parcelles agroforestières et leur entretien,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association Française d'Agroforesterie et Monsieur et Madame RAZY – Ferme des Bourettes à Haute Rivoire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **FINANCES**

### **9. Avenant avec la CCFE – politiques contractuelles**

#### **Le conseil communautaire,**

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'ajournement de ce point

### **10. Avenant avec la CCFE et la commune de La Gimond - Hurongues**

#### **Le conseil communautaire,**

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'ajournement de ce point

### **11. Emprunts structurés renouvellement régime dérogatoire pour le fonds de soutien**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu les emprunts structurés contractés par l'ex Communauté de communes Chamousset en Lyonnais,
- Vu la nécessité de proroger ce dispositif dérogatoire pour la prise en charge d'intérêts dégradés au-delà de la seconde période de 3 ans arrivant à son terme le 30 avril 2021,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de 3 ans pour le prêt 246900690.

## 12. Projet d'emprunts, autorisation de passer les contrats

### Le conseil communautaire,

- Considérant les besoins de recours à l'emprunt concernant :
  - le budget assainissement (1.455.000 €)
  - le budget Escap'Ad (190.000 €)
  - le budget principal (600.000 €)
  - le budget économie (2.000.000 €) dont 800.000 € en prêt relais pour les Roches,
- Vu les différentes propositions des établissements bancaires (Caisse d'Épargne / Banque Postale),

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'offre de la Caisse d'Épargne en ce qui concerne les emprunts pour

- le budget économie (2.000.000 €)
  - prêt relais de 800.000 € - taux fixe 0,13 % - 2 ans
  - prêt classique de 1.200.000 € - taux fixe de 0,34 % - 15 ans
- le budget Escap'Ad (190.000 €) – taux fixe de 0,18 % - 10 ans
- le budget assainissement (1.455.000 €) – taux fixe 0,37 % - 20 ans

**APPROUVE** l'offre de la Banque Postale en ce qui concerne l'emprunt pour

- le budget principal (600.000 €) - taux fixe 0,26 % – 12 ans

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de prêt à intervenir

## 13. Amortissements centre de transfert (recettes et dépenses) - transfert des immobilisations relatives à la compétence déchets du budget annexe Simoly au budget annexe Ordures ménagères

### Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 3 mars 2020 approuvant le principe de transfert des immobilisations relatives à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers restant dans le budget annexe Simoly au budget annexe ordures ménagères et ce dans un souci de clarté budgétaire,
- Considérant la nécessité de finaliser le transfert des immobilisations et des subventions en la matière,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le transfert des immobilisations et des subventions relatives au Centre de transfert de Ste Foy l'Argentière selon l'annexe ci-jointe du budget annexe Simoly au budget annexe ordures ménagères,

**APPROUVE** la durée d'amortissement de 75 ans pour la réhabilitation du Centre de transfert et des subventions qui y sont liées. Cette période d'amortissement débutera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

## 14. Amortissements - transfert des immobilisations relatives à la compétence déchets du budget annexe Simoly au budget annexe Ordures Ménagères

### Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 3 mars 2020 approuvant le principe de transfert des immobilisations relatives à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers restant dans le budget annexe Simoly au budget annexe ordures ménagères et ce dans un souci de clarté budgétaire,
- Considérant la nécessité de finaliser le transfert des immobilisations et des subventions en la matière,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le transfert des immobilisations selon l'annexe ci-jointe du budget annexe Simoly au budget annexe ordures ménagères,

**APPROUVE** les modalités d'amortissement résiduelles mentionnées sur cette même annexe  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

## **15. Admission créances éteintes – budget OM**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu les états des produits irrécouvrables dressés par Madame le Receveur de St Symphorien s/Coise, portant sur des redevances d'ordures ménagères impayées d'un montant de 4.948,63 euros,
- Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Receveur dans les délais légaux et réglementaires,
- Considérant qu'en aucun cas l'admission en créances éteintes ne fait obstacle à l'exercice de poursuites,
- Vu la nécessité d'inscrire ces impayés en créances éteintes,

A l'unanimité des membres présents,

**SE PRONONCE** favorablement au vu des états dressés par Madame le Receveur de St Symphorien s/Coise sur l'admission en créances éteintes s'élevant à la somme de 4.948,63 euros, comptabilisée au compte 6542,

**DIT** que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget annexe ordures ménagères de l'exercice en cours.

## **INSTITUTION**

## **16. Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier des Monts du Lyonnais**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu la demande de l'ARS, par courrier du 3 novembre 2020, de désigner un représentant de la CCMDL pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier des Monts du Lyonnais dont la création a été actée au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Vu la candidature de M. Pierre VARLIETTE pour siéger au sein de ce conseil,
- Vu les résultats du vote en la matière

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la désignation de M Pierre VARLIETTE pour représenter la CCMDL au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier des Monts du Lyonnais.

## **17. Représentation de la commune de Chambost-Longessaigne auprès du Syndicat Rhodanien du Câble (SRDC) - rectificatif**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu la délibération en date du 22 septembre 2020 portant désignation des représentants au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC),
- Considérant que la commune de Chambost Longessaigne souhaite modifier le représentant pour ladite commune,
- Vu la candidature de M. Jacky Ermel en lieu et place de M. Anthony Charbonnier,
- Vu les résultats du vote en la matière

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la désignation de M Jacky Ermel pour représenter la commune de Chambost Longessaigne au sein du SRDC,

**DIT** que la représentation au sein de cette structure sera donc la suivante :

TITULAIRE	SUPPLEANT	COMMUNE
Florence THIZY	Jean-Yves BLANCHARD	Aveize
Alain FRANÇON	Pascal FICHET	Brullioles
Bernard JUNET	Jean-Christophe DUSSUD	Brussieu
Jacky ERMEL	Marie-Luce ARNOUX	Chambost-Longessaigne
Joël GUINAND	Yoan MAMMERI	Coise
Benoit VERNAISON	Anthony CUNHA	Duerne
Yannis HODOUL	Didier BLANCHARD	Grézieu le Marché
Sylvain MOULIN	Anaïs VERNAY	Haute-Rivoire
Christiane BOUTEILLE	Jean Michel GUINAND	La Chapelle sur Coise
Claude GOY	Fabrice BOUCHUT	Larajasse
Sylvain BRUNO	Maud CHEVALIER	Les Halles
Michel RAMPON	Florent IMBERT	Longessaigne
Richard GRAEL	Fabien PROTIÈRE	Meys
Valérie DUQUESQUE	Marie-Charles JEANNE	Montromant
Régis COQUET	Bernard CHAVEROT	Montrottier
Didier REYMONDON	Françoise DUBOEUF	Pomeys
Guy SAULNIER	Alexandre GERIN	Souzy
Denis COLLOMB	Gilbert BLEIN	St Clément les Places
Joachim BOURDON	Gilbert MOSNIER	St Genis l'Argentière
Yvan SIMON	Roger MAZARD	St Laurent de Chamusset
Régis CHAMBE	Jules GUILLEMOT	St Martin en Haut
Mathieu PAISSE	Eric MICHELOT	St Symphorien sur Coise
Thierry DAYDE	Mickaël PORTELA	Ste Catherine
Fabrice VALAIRE	Philippe SECKINGER	Ste Foy l'Argentière
Claude SARCEY	Nicolas FAVRICHON	Villechenève

Le Président  
Régis CHAMBE

